

Région de la Montérégie : Mécanismes d'accès

Rolland Gaudette

Autisme

Volume 23, numéro 1, printemps 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/032448ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/032448ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

0383-6320 (imprimé)

1708-3923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Gaudette, R. (1998). Région de la Montérégie : Mécanismes d'accès. *Santé mentale au Québec*, 23(1), 260–260. <https://doi.org/10.7202/032448ar>

Événements régionaux

Région de la Montérégie

Responsable : Rolland Gaudette

Mécanismes d'accès

La Régie Régionale, par l'intermédiaire de ses représentants fonctionnaires, s'est vu attribuer un mandat d'élaboration d'un mécanisme d'accès à l'hébergement pour des personnes présentant une problématique qui ne convient pas aux ressources existantes. Trois clientèles sont ciblées dont la santé mentale.

La politique ayant été adoptée, le conseil d'administration accepte toutefois de revoir le mécanisme pour la santé mentale, influencé par les protestations de deux regroupements régionaux quant au manque de consultation de la Régie Régionale à ce sujet.

Objections majeures apportées à l'extension de ce mécanisme d'accès (phonétiquement parent) : les ressources en santé mentale ne se définissent pas par l'hébergement mais par les services qu'elles rendent ; aucune place pour l'utilisateur ou représentant de l'utilisateur sur un comité multipartite sous-régional, etc.

En fait, le secteur alternatif ne veut pas d'un quelconque mécanisme et considère qu'il refuse de faire partie d'un réseau intégré de services mais veut plutôt être partenaire volontaire à la résolution de cette situation particulièrement difficile.

Finalement, un moratoire jusqu'en octobre a été voté de façon à permettre aux permanents de la Régie Régionale d'établir les besoins réels d'un tel mécanisme et de répertorier les situations qui justifieraient l'obligation d'une telle mesure.

Rolland Gaudette